



Conseil des
appellations réservées
et des termes valorisants

Certificat d'accréditation

N° AC-07-03



En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (L.R.Q. c. A-20.03)* et sur la base du rapport d'évaluation soumis par le Comité d'accréditation en évaluation de la qualité (CAEQ), un organisme d'évaluation de la conformité désigné par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) atteste que l'organisme de certification

Organisme de Certification Québec Vrai

188 rue Radisson, bureau 111
Trois-Rivières QC G9A 2C3
Canada

possède, conformément au référentiel d'accréditation du Conseil, la compétence pour effectuer les évaluations de conformité dans les domaines décrits dans l'annexe qui fait partie intégrante de ce certificat. Ce référentiel d'accréditation inclut notamment les critères de la norme *ISO/IEC Guide 65:1996* et ceux du document « *International Requirements for Organic Certification Bodies (IROCB)* ».

La présente accréditation est sujette à une surveillance régulière du CAEQ afin de s'assurer du respect des exigences d'accréditation.

Ce certificat est valide du 21 juin 2007 au 20 juin 2012. Sa validité peut être vérifiée à www.caeq.ca.



Comité d'accréditation
en évaluation de la qualité

Denis Paul Bouffard
Président – directeur général

Organisme de certification Québec Vrai

188, rue Radisson, bureau 111, Trois-Rivières QC G9A 2C3, Canada

Date d'émission

1^{er} mai 2010

Remplace l'annexe datée du **5 janvier 2010**

L'entité juridique susmentionnée est accréditée pour les activités de certification suivantes :

Bureau(x) ^[1]	Portée(s)	Domaine(s)	Territoire(s)
188, rue Radisson bureau 111 Trois-Rivières QC G9A 2C3 Canada	Appellation réservée Québec : « Biologique » Normes biologiques de référence du Québec	Produits agricoles et alimentaires issus de l'agriculture ou de l'aquaculture biologique	Québec
	Entente d'équivalence canado-américaine sur les produits biologiques (17 juin 2009)	Produits agricoles et alimentaires issus de l'agriculture biologique et destinés aux États-Unis	Canada (incluant le Québec)
	Normes biologiques privées équivalentes à celles du Règlement (CE) no 834/2007 du Conseil de l'Union européenne	Produits agricoles et alimentaires issus de l'agriculture biologique	Canada (incluant le Québec)

^[1] Endroits à partir desquels sont réalisées des activités de certification comprises dans la portée d'accréditation.